



INFO PRESSE

Date : 10/12/2025

Protoxyde d'azote : la Ville de Chambéry mobilisée

Le maire de Chambéry avait sollicité la préfète de la Savoie en novembre 2025 afin de lui proposer la prise d'un arrêté pour interdire la consommation du protoxyde d'azote sur la voie publique. La police municipale était mobilisée dès ce week-end pour faire appliquer l'arrêté.

Un sujet de préoccupation des habitants et des professionnels

Par courrier le 5 novembre dernier, le maire de Chambéry, Thierry Repentin, avait sollicité la préfète de Savoie pour la prise d'un arrêté visant à interdire la consommation de protoxyde d'azote sur la voie publique.

Cette demande faisait suite à des signalements de la part des habitants, des services municipaux – dont la police municipale – et des professionnels qui observaient :

- Des comportements à risques directement liés aux effets euphorisants, y compris au volant, et des inquiétudes sanitaires liées aux effets du produit ;
- Une utilisation intensive aux abords des établissements de nuit génératrices de nuisances ;
- Une multiplication des déchets liés à l'abandon des bonbonnes entraînant un coût important pour la collectivité.

La Ville n'ayant pas la possibilité de prendre des mesures générales et permanentes en la matière, le maire a sollicité la Préfète afin que des mesures puissent être prises par les services de l'État.

La police municipale mobilisée dès ce weekend

La prise de cet arrêté permet concrètement à la police municipale d'informer les usagers de l'interdiction et de verbaliser en cas de transport sans raison valable ou de consommation sur la voie publique. Ainsi, les policiers municipaux ont déjà dressé des contraventions et confisqué des bouteilles à des consommateurs les vendredi 5 et samedi 6 décembre 2025.

Des interventions conjointes entre la police nationale et la police municipale seront également programmées dans les prochains jours.

Prévenir les addictions

En complément de ce volet répressif, la Ville de Chambéry poursuit ses actions de prévention. L'extension des actions de médiation nocturne au secteur Curial a notamment permis l'intervention de médiateurs formés aux problématiques d'addictions qui vont au-devant des publics.

En 2024, sur les secteurs Curial et Faubourg Montmélian, les médiateurs de nuit ont accentué leurs efforts dans la lutte contre les addictions : sensibilisation, orientation, distribution de kits de préventions...

« Je remercie la préfète de la Savoie de cette décision qui va donner à la commune, et notamment à nos policiers municipaux, les moyens juridiques d'agir face au fléau du protoxyde d'azote. Prévention et répression : cet équilibre est essentiel pour endiguer la consommation qui fait courir des risques importants à la population, notamment aux plus jeunes » précise Thierry Repentin, maire de Chambéry

Contact presse : service communication de la Ville de Chambéry
04 79 60 23 05 – relations-presse@mairie-chambery.fr